

manière dont le gouvernement y contribue et y contribuera.

1) Une des principales responsabilités du nouveau ministère sera d'aider les industries de fabrication et de traitement à s'adapter aux changements technologiques et à l'évolution des conditions sur les marchés intérieur et extérieur, de les aider à rationaliser et à restructurer leurs établissements pour triompher des problèmes exceptionnels de réadaptation.

2) Déjà le ministère de l'Industrie est chargé d'une variété de programmes pertinents, par exemple la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques (IRDIA), le programme pour l'avancement de la technologie (PAIT), la productivité de l'industrie de défense (DIP), le programme général d'aide de transition (GAAP) et le programme d'aide à l'industrie de l'automobile...

• (9.10 p.m.)

Lorsque mes prévisions budgétaires seront présentées au comité des finances, du commerce et des affaires économiques, nous aurons l'occasion de passer en revue la mise en œuvre de ces programmes. Ces programmes seront développés et modifiés selon les besoins et les priorités. Nos programmes d'aide et nos services seront orientés vers le développement des produits et des procédés, un plus grand recours aux recherches industrielles et vers l'application de la technologie avancée et des techniques modernes d'administration. Des études sont actuellement en cours en vue de l'amélioration de seize programmes et même de l'établissement de nouveaux. Nous continuerons d'encourager et de promouvoir l'utilisation d'une meilleure esthétique industrielle et l'application de saines normes industrielles, l'esthétique et les normes industrielles étant une autre responsabilité du ministère.

Par ces divers moyens—mise ou point de produits et de processus, de méthodes et de normes industrielles—nous espérons stimuler la productivité et réaliser une forte expansion de l'activité novatrice dans l'industrie canadienne, accroissant ainsi notre capacité de production et notre aptitude à la concurrence sur les marchés intérieur et extérieur.

Il ne suffira pas de stimuler tout simplement la recherche et le développement; pour être fructueux, ce procédé doit être soutenu jusqu'au point où les avantages se présenteront sous forme d'une commercialisation rentable des nouveaux produits et de tout ce qu'elle comporte pour l'emploi de la main-d'œuvre et l'expansion économique. Ici encore, les services internationaux du ministère conseilleront les services intérieurs.

[L'hon. M. Pepin.]

J'aurais aimé parler plus longuement des exportations et dire un mot du blé et de la relation qui existe entre le ministère et la Commission du blé, mais le temps dont je dispose ne me permet pas de le faire. J'ai souligné jusqu'ici la raison d'être fondamentale et économique d'une étude conjointe des problèmes connexes de l'expansion industrielle et du commerce, dans la conjoncture actuelle de l'essor et de l'évolution du Canada, en voie de devenir une société économique équilibrée et adulte.

Pour cette raison seulement la fusion serait justifiée, mais il y a d'autres avantages à n'avoir qu'un seul ministère.

Tout d'abord les hommes d'affaires seront en mesure de réduire leurs points de contact avec le gouvernement et leurs relations deviendront ainsi plus efficaces. Ce point de contact central facilitera aussi une appréciation plus complète et plus condensée, à l'intérieur de gouvernement, des problèmes et des besoins des entreprises commerciales. Un conseil consultatif a déjà été établi, il s'est réuni une fois et s'occupe de l'industrie et du commerce.

L'intégration des deux ministères contribuera aussi à éviter tout chevauchement des activités et permettra une réduction des services communs et des frais généraux, ce qui entraînera des économies d'argent et de personnel. Je mentionne ici qu'il faudra 184 employés de moins.

L'intégration améliorera aussi l'échange de renseignements entre les éléments qui formaient les ministères antérieurs et entre les usagers à Ottawa et à l'extérieur, pour ce qui est de la mise en marché, de l'expansion industrielle et, d'une façon générale, des renseignements commerciaux et industriels.

[Français]

Monsieur le président, si tout cela est si vrai, la question sera sûrement posée très bientôt: Pourquoi un seul ministère en 1969 et deux en 1963? J'imagine que c'est la question qu'on me posera probablement.

J'ai mentionné, au début de mes remarques que l'industrie, le commerce et le tourisme doivent s'adapter et même prévoir l'évolution du milieu économique et de la technologie.

Cette façon de penser vaut tout autant pour l'organisation du gouvernement que pour l'entreprise privée.

Une formule peut se révéler opportune à un moment donné et inadéquate plus tard, lorsque les circonstances ont changé.

C'est un thème, évidemment, que répète souvent le premier ministre, quand il nous incite à faire des revues. Certaines gens semblent étonnés du nombre de revues que nous faisons maintenant, mais, pour ma part, je